Mantes-la-Jolie : La démocratie en danger.

Depuis juillet 2024, les distributions de tracts militantes sur les lieux publics (marché du centre-ville, devant la gare) sont « perturbées » par les interventions d’ASVP et la police ferroviaire (la SUGE) pour les interdire voire verbaliser les militants ! Où sommes-nous ?

C’est le droit à l’expression, l’exercice de la citoyenneté, la démocratie qui sont attaqués sur notre ville. Contribuer au débat public, informer les habitants, dénoncer les projets contraires au vivre ensemble, exprimer ses opinions y compris en dehors des campagnes électorales : C’EST UN DROIT. Organiser la mobilisation, la lutte pour tout ce qui va à l’encontre des besoins du plus grand nombre (augmentation de la taxe foncière ou des ordures ménagères, maintien de la poste de Gassicourt…) : C’EST UN DROIT.

Autre fait, la seule salle municipale réservable gratuitement par les partis politiques, les syndicats, est l’espace Guy Mainière (rue Braunstein). Fin 2024, du fait des directives ou désorganisation orchestrée des services, il n’est plus possible d’y accéder : absence d’information, règles différentes applicables aux demandeurs (caution 1.600 euros, assurance), plus d’interlocuteur direct…Plusieurs organisations en ont fait les frais. La pratique de la citoyenneté ne se fractionne pas n’en déplaise aux esprits chagrins de la pensée unique. Rien, ni personne ne fera taire les communistes de Mantes-la-Jolie.

Monsieur le Maire

Je me permets de m’adresser à vous à propos des difficultés que nous avons eu récemment pour accéder à la salle de l’espace Guy Mainière pourtant réservée gracieusement depuis 1996 aux partis politiques à défaut d’autres salles.

Nous avions ainsi réservé une salle pour le 6 décembre dernier et malgré les assurances de votre chef de cabinet, nous avons dû joindre en urgence un gardien qui n’avait pas été informé de notre réservation.

Pour cette réservation, nous avions reçu un mail laconique de la gestion des salles nous informant que le service « était toujours en attente d’une attestation d’assurance » qui, en 30 ans, ne nous avait jamais été demandée.

Nous avons ensuite demandé à réserver la même salle pour le 19 janvier de cette année. Nous avons reçu alors un nouveau mail du service nous demandant pour la première fois et sans jamais nous en avoir informés deux chèques de caution à encaisser de 1.300 et 300 euros. Nous sommes alors revenus vers votre chef de cabinet qui nous a dit revenir vers nous prochainement.

Le 7 janvier, n’ayant toujours aucune certitude quant à la possibilité de réserver cette salle et donc dans l’impossibilité d’organiser sérieusement notre réunion nous avons dû annuler cette réservation.

Depuis 1995, la municipalité n’autorise plus les réunions des partis politiques à l’Agora, ce qu’à l’époque avec d’autres nous avions dénoncé publiquement. Si la seule salle – excentrée – qui nous était dévolue nous est de fait interdite faute de règles claires et annoncées à l’avance, ce serait à notre avis un nouveau déni de démocratie.

Aussi est-ce la raison pour laquelle nous nous permettons de nous adresser à vous afin que nous puissions recouvrer le droit de se réunir dans une salle municipale.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d’agréer Monsieur le Maire l’expression de mes sentiments distingués